

République Française  
Département de l'Isère  
Commune de REVEL

Extrait  
**DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-trois, le 03 avril, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sandrine GAYET, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres	<b>PRESENTS :</b>	Patrick HERVE, Sandrine GAYET Vice-présidente, Hélène BOUSSANT, Geneviève COURSIMAULT, Caroline DRIOL, Amandine DELATOUCHE, Cathy PELOSO
Afférents au CCAS : 10 En exercice : 10		
Présents : 7	<b>ABSENTS :</b>	Coralie BOURDELAIN Présidente, Nicolle ANGELIER, Franck GENEVAUX
Qui ont pris part au vote : 9		
	<b>PROCURATIONS :</b>	Coralie BOURDELAIN à Sandrine GAYET Nicolle ANGELIER à Patrick HERVE
Date de la convocation 28 mars 2023		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrick HERVE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

**Délibération n°3**

**OBJET : Affectation du résultat CCAS 2022**

**Du Budget CCAS :**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de l'exercice de **2 452,14 €**
- Un excédent de fonctionnement antérieur reporté de **8 067,13 €**

Soit un excédent total de fonctionnement de **5 614,99 €**

Décide : De reporter en fonctionnement en recette au 002 la somme de **5 614,99 €** au BP 2023.

**Il est voté à l'unanimité par les membres présents.**

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 03 avril 2023

Pour Copie Conforme,  
La Vice-présidente  
Sandrine GAYET

